

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 38/1947 (1947)

Artikel: Nécrologie : Paul Perret
Autor: Jaccard, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113435>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PREMIÈRE PARTIE

Nécrologie

Paul Perret

Ancien conseiller d'Etat,
chef du Département de l'instruction publique et des cultes
du canton de Vaud.

1880-1947

L'*Annuaire* de 1946, dans sa préface et dans la chronique scolaire romande, a dit la perte subie par l'Ecole vaudoise lorsqu'en avril 1946, son distingué et vénéré chef, M. Paul Perret, conseiller d'Etat, quittait le Département de l'instruction publique et des cultes, pour être mis au bénéfice d'une retraite hautement méritée, s'il en fût. Mais ce magistrat ne devait en jouir que quelques mois... Alors qu'il allait entrer dans sa 68^e année, le 8 avril 1947, une crise cardiaque l'emportait.

Paul Perret, qui dès l'âge de 20 ans s'était adonné au journalisme, puis à l'activité de l'Association suisse romande de l'art et de l'industrie, y fit preuve de qualités telles que la perspective d'une belle carrière politique ne tarda pas à s'ouvrir devant lui. Devenu conseiller communal, député au Grand Conseil, puis municipal, il allait sans compter mettre à la disposition de sa ville natale et de son canton les ressources de son intelligence, de sa culture et de son expérience des hommes et des choses.

Après avoir assumé pendant six années la direction des écoles de Lausanne et simultanément, pendant près de deux ans, rempli les charges incombant au syndic, le plus haut magistrat de la cité, Paul Perret fut élu conseiller d'Etat en décembre 1931. Il se vit alors attribuer le Département de l'instruction publique et des cultes dont il dirigea les destinées pendant une quinzaine d'années, soit jusqu'au moment de sa retraite. Période très active au cours de

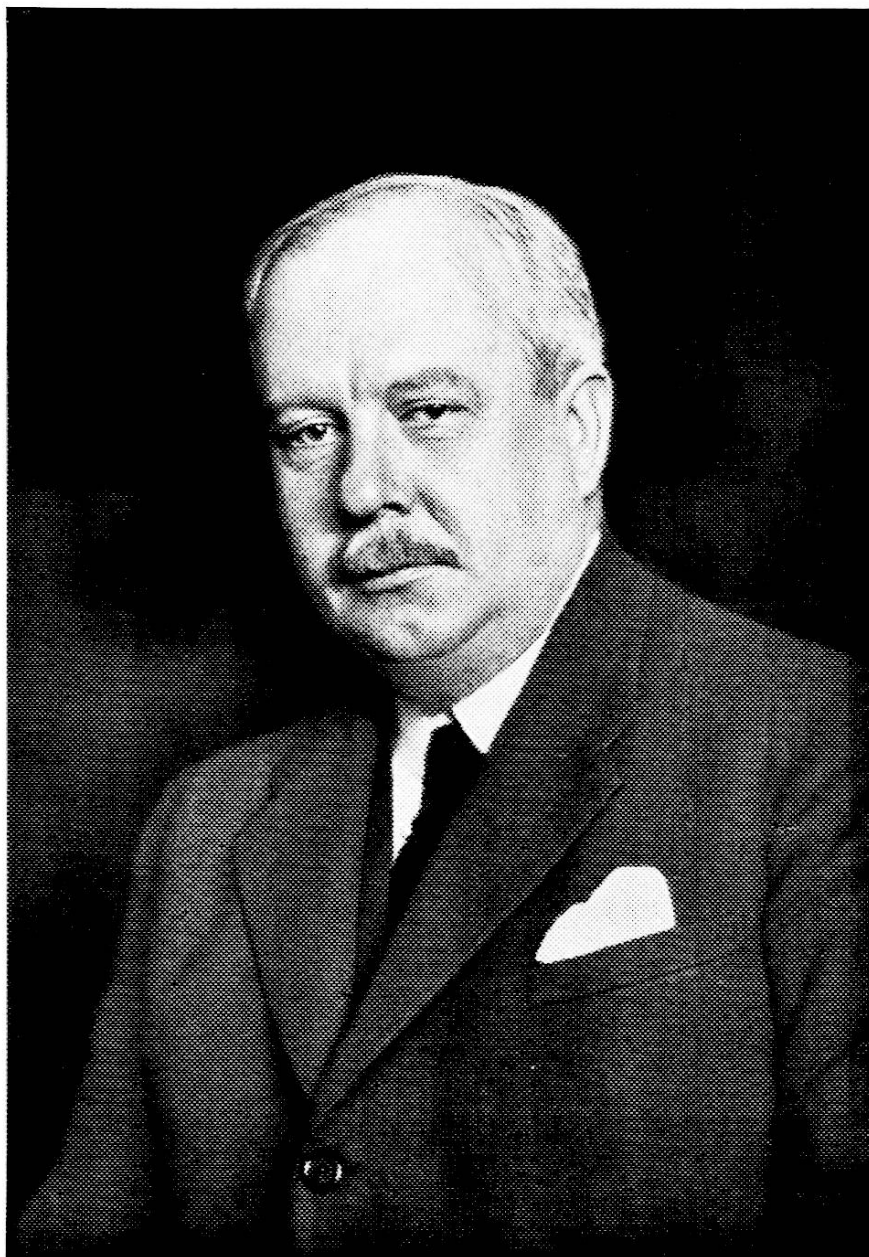
laquelle s'affirmèrent les qualités qui devaient faire de lui un véritable homme d'Etat. Il y accomplit une œuvre législative importante intéressant les trois ordres d'enseignement, telles la revision de la loi sur l'enseignement postscolaire, celle de la loi sur l'enseignement secondaire, la transformation de l'Ecole d'ingénieurs en Ecole polytechnique rattachée à l'Université de Lausanne et, à cette occasion, l'ouverture d'une Ecole cantonale d'architecture et d'urbanisme, la création d'un Fonds cantonal des arts et des lettres, l'extension de l'enseignement ménager à la plupart des communes du canton, le développement de l'enseignement primaire supérieur, etc.

L'Université de Lausanne lui exprima sa gratitude à l'occasion de la fin de ses fonctions officielles en lui décernant le grade de docteur ès lettres honoris causa, rendant ainsi hommage au dévouement, à la culture du lettré, de l'homme de goût qui, pendant sa magistrature, lui avait voué une sollicitude toute particulière.

Les membres de la Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique de même que ceux du comité intercantonal de rédaction de l'*Annuaire de l'instruction publique en Suisse* ont été, eux aussi, très affectés par le départ de celui qui fut de 1932 à 1946 leur président estimé et affectionné. Ils n'oublieront pas les heureux et bienfaisants contacts auxquels donnait lieu chacune des séances annuelles. C'était toujours pour eux des occasions d'apprécier une fois de plus chez leur « primus inter pares » son esprit de mesure et de bon sens, sa finesse d'esprit, le charme et la distinction de ses propos.

Paul Perret a donné le meilleur de lui-même aux institutions qui lui étaient chères et, par là même, a bien servi son pays, ce qui fut toujours son ambition. Son souvenir demeurera dans tous les milieux qui, en terre romande et ailleurs, ont bénéficié de son action, de ses conseils et de ses lumières.

L. JD.



PAUL PERRET
1880 - 1947.

